

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**GLENMOR CARHAIX**

**Numéro SIRET : 28290048900018**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CARHAIX**

**M14**



**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : ESPACE GLENMOR DE CARHAIX**

**ANNEE 2020**

## SOMMAIRE

### I. Vote du budget

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.4	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.5	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.6	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.7	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.8	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.10	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.11	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.12	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.14	A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.15	A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3 - Etat des provisions		X
	A4 - Etalement des provisions		X
	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7 - Etat des charges transférées		X
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures		X

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>258 500,00</b>	<b>256 705,00</b>	<b>256 705,00</b>
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén	80 000,00	80 000,00	80 000,00
60612	Énergie - Électricité	48 000,00	50 000,00	50 000,00
60623	Alimentation	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 200,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 250,00	1 250,00
611	Contrats de prestations de services	4 500,00	3 000,00	3 000,00
6135	Locations mobilières	8 000,00	11 000,00	11 000,00
61521	Terrains	3 000,00	3 000,00	3 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Autres biens mobiliers	9 045,00	9 000,00	9 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	14 000,00	14 000,00
6161	Assurance multirisques	100,00	100,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	800,00	800,00
6184	Versements à des organismes de formation	600,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	9 500,00	9 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	250,00	250,00	250,00
6226	Honoraires	125,00	125,00	125,00
6228	Divers	6 000,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	100,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6237	Publications	1 000,00	500,00	500,00
6241	Transports de biens	50,00	50,00	50,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	80,00	80,00	80,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	350,00	350,00	350,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 200,00	1 000,00	1 000,00
62878	A d'autres organismes		0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	15 000,00	15 000,00	15 000,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>161 000,00</b>	<b>135 690,00</b>	<b>135 690,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	130 000,00	105 000,00	105 000,00
6333	Participation des employeurs à la form <sup>n</sup> professionnelle con	500,00	650,00	650,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	100,00	640,00	640,00
64131	Personnel non titulaire	15 000,00	14 000,00	14 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	300,00	300,00	300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00	100,00
6488	Autres charges		0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	0,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>	<b>428 500,00</b>	<b>401 395,00</b>	<b>401 395,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	0,00

GLENMOR CARHAIX - 29 - ESPACE GLENMOR DE CARHAIX	BP 2020
--	---------

<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
678	Autres charges exceptionnelles		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	25 000,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>454 000,00</b>	<b>401 895,00</b>	<b>401 895,00</b>
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>454 000,00</b>	<b>401 895,00</b>	<b>401 895,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2019 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>401 895,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(9) Le compte 6616 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	145 229,79	141 998,37	141 998,37
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	55 000,00	54 998,37	54 998,37
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	29 229,79	25 000,00	25 000,00
70848	aux autres organismes	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70878	par d'autres redevables	21 000,00	22 000,00	22 000,00
74	Dotations, subventions et participations	196 000,00	190 000,00	190 000,00
7473	Départements	16 000,00	10 000,00	10 000,00
74741	Communes membres du GFP	180 000,00	0,00	0,00
74748	Autres communes		180 000,00	180 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>341 229,79</b>	<b>331 998,37</b>	<b>331 998,37</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>351 229,79</b>	<b>341 998,37</b>	<b>341 998,37</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>351 229,79</b>	<b>341 998,37</b>	<b>341 998,37</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2019 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>59 896,63</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>401 895,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( Investissement )		0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2019 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GLENMOR CARHAIX - 29 - ESPACE GLENMOR DE CARHAIX	BP 2020
--	---------

<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 136)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GLENMOR CARHAIX - 29 - ESPACE GLENMOR DE CARHAIX

BP 2020

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

	II
	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
619 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

II

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>Emprunts et dettes à l'origine du contrat</b>														
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couvertures ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	Capital		
											Index (13)	
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de résorption, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCE1015077C du 25 juin 2010, sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt ; F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (peut-être un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'intérêt.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : indices inflation française ou zone euro / 4 : indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer le niveau des intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 681111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

II  
 A1.4

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								

**GLENMOR CARHAIX - 29 - ESPACE GLENMOR DE CARHAIX**

**BP 2020**

**II - ANNEXES**

**II**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**A1.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

GLENMOR CARHAIX - 29 - ESPACE GLENMOR DE CARHAIX

BP

2020

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/66B	Produits c/76B		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

GLENMOR CARHAIX - 29 - ESPACE GLENMOR DE CARHAIX	BP	2020
--	----	------

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	<b>A1.6</b>

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>GLENMOR CARHAIX - 29 - ESPACE GLENMOR DE CARHAIX</b>	<b>BP 2020</b>
---	----------------

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.7</b>

**(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>



GLENMOR CARHAIX - 29 - ESPACE GLENMOR DE CARHAIX	BP 2020
II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2


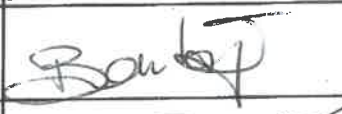


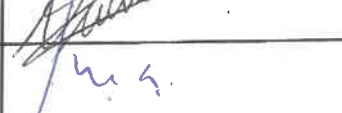




Présenté par le Président,  
A Carhaix-Plouguer, le 12/02/2020  
Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.  
A Carhaix-Plouguer, le 12/02/2020

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 9  
 Nombre de membres présents : 9  
 Nombre de suffrages exprimés : 9  
 VOTES : Pour :  
 Contre :  
 Abstention :

Date de convocation : 31/01/2020

Serge COUTELLER	
Catherine BOULANGER	
Joseph BERNARD	
Alain CADIOU	
Marie-Antoinette QUILLEROU	
Jean-Marc ANTOINE	
Sophie PARIS	
Michel NEGARET	
Gaëlle JEZEQUEL	

Reçu à la Préfecture  
du Finistère le  
17 FEV. 2020

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/02/2020 et de la publication le 13/02/2020.

A Carhaix-Plouguer, le 14/02/2020

